

Le Motu Proprio à Tahiti

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Eglise Universelle](#), [En Une](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 1 mars 2016

~~Site de nouvelles pour Tahiti~~ transmise par [notre confrère le site AMDG...](#)

La réinformation catholique au quotidien

<http://www.riposte-catholique.fr>

~~Depuis quelques années, un groupe de fidèles demandait l'application du Motu Proprio. Malgré un accueil plutôt bienveillant de l'archevêché, aucun prêtre local ne savait célébrer la forme extraordinaire. L'arrivée d'un nouvel aumônier militaire en septembre dernier a permis de trouver un prêtre en capacité de le faire.~~

A partir de mars, **une messe va être célébrée à la chapelle de l'archevêché de Papeete** (Polynésie Française) par l'abbé Dominique Thépaut (diocèse aux Armées) à la demande de l'administrateur apostolique.

La messe dans la forme extraordinaire sera célébrée :

- le 2ème dimanche du mois
- certaines fêtes de 1ère classe selon le calendrier grégorien.

Pour mars, les messes seront ainsi célébrées :

- le dimanche 13 mars 2016 à 08h30, 5ème dimanche de Carême
- le samedi 19 mars 2016 à 10h30, Fête de la Saint Joseph
- le dimanche 27 mars 2016 à 08h30, Dimanche de Pâques

L'information sera relayée par le site de l'archevêché